

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 10 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-028

Objet : Approbation du Budget Primitif du Budget Principal de Seine-et-Marne Numérique pour 2026

Le dix décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 03 décembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués représentés : 6

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 16 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 82 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR

Délégués de la Région : Angela AVOND

Délégués des EPCI : Philippe BAPTIST, Jean-Pierre BARIANT, Michel CHARIAU, Didier FENOUILLET, Pascal FOURNIER, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HELIE, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, Michael ROUSSEAU, Joël SURIER

REPRESENTEES :

Délégués de la Région :

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Virginie THOBOR

Délégués des EPCL :

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Joël SURIER

Stéphane COLLON a donné pouvoir à Philippe BAPTIST

Christian PEUTOT a donné pouvoir à Maxence GILLE

Tony PITA a donné pouvoir à Jean HELIE

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Michel CHARIAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian ROBACHE

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DSC2025-022 du Comité syndical du 15 octobre 2025, prenant acte des orientations budgétaires pour 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances, réunie le 8 décembre 2025,

Vu le rapport DSC2025-028,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (82 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le Budget Primitif du budget principal de Seine-et-Marne Numérique pour l'exercice 2026, en décidant que les crédits admis à ce budget sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

		Pour rappel Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Total recettes de fonctionnement		2 230 000,00 €	2 400 000,00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €	15 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	660 000,00 €	800 000,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 570 000,00 €	1 585 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €
Total dépenses de fonctionnement		2 230 000,00 €	2 400 000,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	600 000,00 €	590 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 500 000,00 €	1 700 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 000,00 €	30 000,00 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	20 000,00 €	10 000,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations	0,00 €	5 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	65 000,00 €

		Pour rappel Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Total recettes d'investissement		50 000,00 €	65 000,00 €
40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00 €	65 000,00 €
Total dépenses d'investissement		50 000,00 €	65 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00 €	5 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 000,00 €	60 000,00 €

Olivier LAVENKA
 Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 16/12/2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.seine-et-marne-numerique.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.